



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE,  
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Dans le cadre de la convention DRAC-DRAAF**

il est lancé,

en partenariat avec :

la Direction Régionale Des Affaires Culturelles des Hauts-de-France,

la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Forêts

les EPLEFPA (lycées agricoles publics) des Hauts-de-France

## **un APPEL A CANDIDATURES**

en direction des artistes et des collectifs artistiques  
(un artiste ou un duo d'artistes)

sur la thématique :

« Le temps du bruit, le temps du silence »

pour une résidence-mission à  
des fins d'éducation artistique et culturelle

## **Présentation du partenariat DRAC/ DRAAF**

La première convention signée en 1990 entre les ministères de la culture et de l'agriculture a fourni un cadre de coopération dans la mise en œuvre en milieu rural de politiques de développement culturel et a permis de mobiliser des acteurs locaux dans le développement de projets artistiques et culturelles avec les établissements d'enseignement agricole. Depuis cette date, divers textes ont rappelé l'importance de l'éducation artistique et culturelle pour les deux ministères, avec comme objectif commun de promouvoir et valoriser l'art et la culture dans les territoires ruraux.

La direction régionale des affaires culturelles et la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ont souhaité renouveler leur coopération dans le champ de l'éducation artistique et culturelle en s'appuyant notamment sur le réseau régional animation et développement culturel : *Les Arpenteurs*, regroupant les enseignants socio-culturels.

L'enseignement socio-culturel (ESC) est une spécificité des établissements d'enseignement agricoles, à destination des lycéens, étudiants et apprentis. Cet enseignement a été mis en place en 1965 dans la mouvance des idées de l'École nouvelle, de l'éducation populaire et des mouvements associatifs en milieu rural pour participer à une ouverture « au monde et sur la vie » que devait provoquer l'enseignement technique agricole pour une population éloignée de la culture :

Les trois grands domaines éducatifs de cet enseignement sont :

- éducation à l'environnement social et culturel
- éducation artistique
- éducation à la communication humaine

Cet enseignement participe à la fois, à l'animation du milieu rural et à l'éducation artistique et culturelle des jeunes. Il permet le renforcement de la confiance en soi et de l'estime de soi.

Ainsi au sein de chaque établissement agricole, le Projet d'Animation et de Développement Culturel (PADC) est le volet culturel et artistique du projet d'établissement. Il est écrit en association avec la communauté éducative et associe en premier lieu les apprenants (élèves, étudiants, apprentis) dans une dynamique projective pilotée par les enseignants d'ESC.

### **Rôle du réseau « *Les Arpenteurs* »**

Le réseau « *Les Arpenteurs* » est un réseau informel regroupant l'ensemble des enseignants d'Education Socio-Culturelle de la région Hauts de France. Ce réseau se réunit pour des échanges de pratiques, pour définir collectivement les actions culturelles qu'ils souhaitent engager en local et au niveau régional. Ils contribuent à la mise en œuvre de projets dans le cadre de la mission d'animation des territoires, tels que le prévoient le code rural et le projet PADC de l'établissement. Il est mobilisé dans la sélection des thématiques et des appels à candidatures et dans le choix des artistes retenus dans le cadre des résidences-missions.

## Photographie des lycées agricoles retenus dans le cadre de cette résidence-mission à des fins artistiques et culturelles

Cette année, les deux lycées agricoles retenus sont issus du département de l'Oise (60). Ces lycées dépendent du Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire

### ➤ Lycée 1 : le lycée agricole d'Airion

Situé au sud de l'Oise, à égale distance de Paris et d'Amiens, dans un cadre naturel agréable et propice à l'apprentissage, le Lycée Agricole d'Airion accueille les apprenants souhaitant se former aux métiers de l'agriculture, de l'environnement et du paysage.

Niché au sein d'un petit village, les espaces de travail et de vie sont à taille humaine et toujours colorés. Le climat général est serein.

On y accède facilement en voiture, et la gare la plus proche n'est qu'à 8mn, à Clermont-de-l'Oise (ligne TER Paris-Amiens), petite ville de plus de 10.000 habitants.



Ici, l'apprentissage ne se limite pas aux salles de classe. Les élèves découvrent leur futur métier à travers des projets concrets, des travaux pratiques, des stages en entreprise et des activités sur le terrain. Les options (Activités Physiques de Pleine Nature ; euro anglais, équitation, A.E.T...), la spécialité foot, l'unité facultative « engagement citoyen », les mobilités ERASMUS sont autant de dispositifs au service du développement de l'apprenant.

Cette approche permet de développer des compétences solides tout en restant en contact direct avec la nature et le monde professionnel.

Notre Projet d'établissement 2025-2030 s'articule autour de 4 axes stratégiques principaux :

- AS1 : NOS APPRENANTS : former des citoyens responsables
- AS2 : NOTRE PEDAGOGIE : former des professionnels compétents
- AS3 : NOTRE TERRITOIRE : un établissement attractif, performant et reconnu
- AS4 : NOS RESSOURCES HUMAINES : dynamiser et renforcer notre collectif de travail

Le lycée propose plusieurs formations, du lycée au B.T.S. : bac général avec spécialité biologie-écologie, bac technologique S.T.A.V. aménagement/agro-équipement, bacs professionnels liés à l'agriculture et à la gestion des milieux naturels ; des formations post-bac comme les B.T.S.A. agronomie et cultures durables ou aménagements paysagers.

Le Lycée Agricole d'Airion, c'est aussi :

- un établissement à taille humaine (environ 350 lycéens et étudiants, dont environ 60% sont internes), sans compter le pôle dédié aux formations par apprentissage (une centaine de jeunes en formations professionnelles),
- \* un cadre de vie convivial favorisant l'entraide et la proximité avec les enseignants,
- un internat récent, de qualité, labellisé « Internat d'Excellence », proposant aux élèves méritants des avantages comme du soutien scolaire, ou l'accompagnement au permis de conduire,
- \* une cantine fort appréciée par ses utilisateurs comme les partenaires extérieurs,
- des équipements professionnels adaptés,
- une vie scolaire dynamique et de nombreux projets,
- \* une vie associative qui permet aux apprenants de vivre des expériences citoyennes, comme avec l'A.L.E.S.A.A. qui occupe une place forte dans les lycées agricoles.

Notre établissement possède son propre magasin pédagogique, le Comptoir d'Airion, qui valorise des produits locaux et biologiques issus de l'exploitation du lycée.

Concernant les projets culturels, les 2 enseignantes d'Education Socioculturelle sauront vous accueillir et être à vos côtés pour le bon déroulement du projet.

Nos partenaires soulignent la qualité de notre accueil (sans prétention !), et notre disponibilité.

L'espace du foyer des élèves permet de stocker du matériel, d'avoir un espace en dehors des classes pour travailler, voire d'utiliser le foyer des apprenants ponctuellement.

La salle polyvalente de l'établissement ( 245 m<sup>2</sup>) peut accueillir du public assis et dispose d'une petite scène ( 7x3m), avec un accès extérieur de plain-pied.

Et d'autres espaces qui sans doute pourraient vous convenir, comme le gymnase ou encore la salle du personnel avec des enseignants très accueillants et curieux de tout !

BREF. On vous attend !



## ➤ Lycée 2 : le lycée agricole de Ribécourt

Le **Lycée horticole de Ribécourt-Dreslincourt** s'inscrit dans un site chargé d'histoire. Le bâtiment principal de l'établissement, appelé le château, a été construit au **XVIII<sup>e</sup> siècle** par le comte de Raray. Au fil des héritages, le domaine est transmis à plusieurs familles nobles avant d'appartenir à **Alyette de Lareinty-Tholozan**, engagée dans l'aviation durant la **Première Guerre mondiale**.

En **1920**, elle fait don du domaine à l'État afin d'y créer une école de rééducation professionnelle destinée aux anciens combattants, mutilés de guerre et veuves. Des activités artisanales et agricoles y sont développées. Pendant la **Seconde Guerre mondiale**, le château sert d'hôpital de campagne. En **1966**, le site est confié au ministère de l'Agriculture pour la formation professionnelle agricole, avant de devenir officiellement un lycée horticole en **1971**.

Situé dans l'Oise, à **Ribécourt-Dreslincourt**, à proximité de **Noyon** et de **Compiègne**, l'établissement bénéficie d'un environnement naturel privilégié. Implanté dans un parc arboré d'environ **13 hectares**, il offre un cadre propice à la formation aux métiers du **paysage et de l'horticulture**.

Le lycée dispose d'une **exploitation pédagogique**, véritable support d'apprentissage permettant aux apprenants d'associer enseignements théoriques et mise en pratique des techniques professionnelles liées à la production végétale, à l'aménagement et à l'entretien des espaces paysagers.

L'établissement propose plusieurs formations dans les domaines du paysage et de l'horticulture :

### **Par la voie scolaire (LPA)**

- 3<sup>e</sup> professionnelle
- CAPa Jardinier Paysagiste
- Bac professionnel Aménagements Paysagers
- Bac professionnel Conduite de Productions Horticoles

### **Par la voie de l'apprentissage (CFPPA)**

- CAPa Jardinier Paysagiste
- Bac professionnel Aménagements Paysagers
- BTSA Aménagements Paysagers
- BTSA Métiers du Végétal
- Certificat de spécialisation Arboriste-élagueur

### **En formation continue (CFPPA)**

- CAPa Aménagements Paysagers et Production Horticole
- BPA Ouvrier spécialisé du paysage / Ouvrier maraîcher

- BP Aménagement Paysager
- Certificat de spécialisation Arboriste-élagueur
- Formations courtes dans les domaines du paysage et de l'horticulture ainsi que des formations en santé et sécurité au travail (Certiphyto, Certibiocides).

La vie de l'établissement est également dynamisée par l'Association des élèves Ginkgo et l'UNSS, qui organisent diverses activités, sorties et événements sportifs ou culturels favorisant l'engagement et la convivialité entre les élèves. Le club Hortirock, issu de l'association des élèves, organise des concerts et anime les temps forts de l'établissement, notamment lors des Journées Portes Ouvertes et des nocturnes.

Le lycée dispose par ailleurs de lieux adaptés à l'accueil d'événements et à la valorisation de projets : une **salle d'exposition située dans le château** ainsi qu'un **grand parc paysager** permettant l'installation d'œuvres, d'expositions ou de manifestations en extérieur.

Dans ce contexte, l'accueil d'un artiste dans le cadre d'une résidence-mission constitue une opportunité pour l'établissement. Cette démarche favorise la **création, les échanges avec les apprenants et l'ouverture culturelle**, tout en contribuant à l'animation du territoire et à la valorisation du cadre et des formations proposées par le lycée.

## **Une résidence-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle**

Animée par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle, la DRAC et la DRAAF souhaitent favoriser par la présence artistique au long cours la possibilité pour les lycéens et lycéennes de participer à un parcours d'éducation artistique et culturel, au cours duquel ils seront amenés à participer, co-construire des gestes artistiques. En général, éphémère et évitant le plus possible les contraintes techniques lourdes, chaque geste artistique est créé, avant tout, en faveur des enfants, adolescents ou jeunes adultes dont les équipes de professionnels citées ont la responsabilité.

Un geste artistique peut, selon les cas, être :

- participatif (impliquant dans son déroulement des enfants, des adolescents, des jeunes, des adultes) ou pas (n'impliquant dans son déroulement que l'artiste et/ou l'équipe coréalisatrice) ;
- spectaculaire ou, au contraire, modeste ;
- jouant de l'effet de surprise (non annoncée aux enfants, adolescents, jeunes adultes ou tout autre public) ou, au contraire, très annoncée, préparée à vue (en y impliquant ces publics ou pas) ;
- diffusée en direct, face à un public donc, ou à distance en dialogue avec d'autres lycées agricoles ; etc

Le champ des possibles est, de fait, quasi illimitée. Les gestes artistiques et leurs propos sont aussi variés et singuliers que le sont, bien sur les coréalisateurs.

Une résidence-mission repose :

➤ **sur une grande disponibilité de l'artiste-résident**, afin d'envisager avec diverses équipes de professionnels en responsabilité ou en charge d'adolescents et de jeunes adultes (enseignants, personnels de vie scolaire, personnels du lycée, animateurs, professionnels du monde agricole...) la co-élaboration d'actions artistiques, souvent participatives, toutes suscitées par la recherche et la démarche de création qui sont les siennes.

➤ **sur une diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible, accompagnée d'actions de médiation contextualisées et inventives.** Cette diffusion, en lieux dédiés et/ou non dédiés, peut se mener tout au long de la durée, et éventuellement après la période de résidence- mission.

**Une résidence-mission, par ailleurs, ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, en ce cadre, ni enjeu de production ni commande d'œuvre.** Pour l'artiste-résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant, assez radicalement, des traditionnels ateliers de pratique artistique qui existent déjà par ailleurs et sont régis par un tout autre type de cahier des charges, aux finalités différentes.

Pour en savoir plus : [« qu'est-ce-qu'une résidence-mission ? »](#)

- **Cadre de la résidence-mission**

Il est donc recherché, en vue de la résidence-mission qui va se déployer au sein de ces deux lycées agricoles, un artiste ou un duo d'artistes professionnels.

**La thématique retenue est « Le temps du bruit, le temps du silence ».**

Explications du choix de cette thématique :

➤ **Lycée 1 : "Un thème accessible à tous :** Le bruit et le silence sont des expériences sensorielles et émotionnelles communes à chacun, quel que soit le parcours scolaire ou professionnel. Cela permet d'impliquer tous les élèves, des filières générales aux filières professionnelles, sans barrière de spécialité.

**Un thème propice à la réflexion et à l'introspection**

**Développement personnel :** Le silence invite à la réflexion, à l'écoute de soi et des autres

**Lien social :** Travailler sur le bruit et le silence, c'est aussi interroger la communication, le vivre-ensemble, la place de chacun dans un groupe ou une société.

**Lien avec le vivant :** Dans un lycée agricole, en particulier, mais aussi de manière générale, le bruit (machines, animaux, nature...) et le silence (observation, patience, cycles naturels...) sont des réalités quotidiennes. Ce thème permet d'explorer la

*relation entre l'humain, l'animal, la machine et l'environnement.*

**Environnement et écologie :** Le silence est souvent associé à la préservation des espaces naturels, tandis que le bruit peut symboliser l'impact humain (pollution sonore, industrialisation). Cela rejoint les préoccupations écologiques et agronomiques d'aujourd'hui.

**Bien-être et santé :** Le bruit et le silence influencent le stress, la concentration, la qualité de vie – des enjeux importants pour des élèves en formation, souvent confrontés à des rythmes intenses.

En résumé, "**Le temps du bruit, le temps du silence**" est un thème à la fois **poétique, concret, fédérateur et porteur de sens**, idéal pour une résidence d'artiste dans un lycée agricole. Il permet de **créer du lien, de stimuler la créativité, de questionner le monde contemporain** et de **valoriser l'ouverture culturelle en général.**"

- **Lycée 2 :** "La thématique « le temps du bruit, le temps du silence » résonne naturellement avec les univers du paysage et de l'horticulture. Le paysage est un espace vivant, en constante transformation, rythmé par des cycles naturels qui alternent activité et calme. Dans un jardin, un parc ou un espace cultivé, bruit et silence ne s'opposent pas : ils coexistent et participent ensemble à la perception sensible du lieu. Les sons du vent dans les arbres, du travail de la terre ou de la présence humaine traduisent l'activité du vivant, tandis que les moments de silence invitent à l'observation et à la contemplation.

Le paysage et l'horticulture entretiennent également un lien étroit avec la sensibilité artistique. Travailler avec le végétal, observer l'évolution d'un jardin ou la transformation d'un espace naturel demande une attention particulière au rythme du vivant et au passage du temps.

Cette thématique possède aussi une dimension universelle : elle interroge la relation entre l'humain, le vivant et le temps. Elle peut être abordée sous de multiples angles, selon les sensibilités et les disciplines, ouvrant la voie à des interprétations variées.

Ainsi, le dialogue entre art, paysage et horticulture constitue un terrain de réflexion riche autour des notions de rythme, de transformation et de perception, permettant d'explorer autrement la relation au territoire et au vivant. »

**L'artiste candidat, ou duo d'artistes, étant français ou étranger, doit :**

- être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente une résidence-mission.
- inscrire son approche dans le champ de la création contemporaine.
- avoir un statut d'artiste professionnel et jouissant d'une reconnaissance de ses pairs à l'endroit de son activité production.
- être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle.

Les artistes sont invités à formaliser dans leur dossier de candidature les articulations possibles, ou projetées, entre leur univers artistique et les spécificités du territoire rendant en cela, chaque candidature unique et adaptée au territoire et à la population cible.

Les artistes retenus seront appelés à résider sur le territoire et à se rendre disponibles, de manière exclusive pour la mission aux dates ci-dessous précisées selon un calendrier prévisionnel défini d'un commun accord avec les établissements agricoles.

Ils doivent être autonomes dans leurs déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

La maîtrise de la langue française à l'oral est impérative.

- **Calendrier de la résidence-mission**

**Il s'agit d'une résidence-mission se déployant sur deux lycées agricoles pour une durée totale de dix semaines, soit cinq semaines par établissement (une semaine d'immersion et quatre semaines de résidence à raison de 5 jours par semaine). L'action se déroule entre novembre 2026 et mai 2027.**

Elle permet d'accompagner, sous des formes très variées, des **groupes au sein de ces deux établissements agricoles** reposant par ailleurs sur la mobilisation d'une équipe de professionnels et non d'un seul interlocuteur. Un minimum de 14 groupes est attendu sur l'ensemble de la résidence-mission.

La résidence s'organise de la manière suivante :

- **1<sup>ère</sup> phase : découverte/immersion en amont des résidences-mission**

**Une phase de découverte de deux semaines (soit une semaine dans chaque lycée) est à fixer entre le 2 novembre et le 18 décembre 2026.** Elle est proposée en amont du démarrage de la résidence afin que les artistes retenus puissent se familiariser avec l'équipe pédagogique, le lycée, le territoire d'action, affiner leur compréhension du cahier des charges de la résidence-mission et envisager le plus en amont possible les temps de diffusion. Les artistes sont invités dans ce cadre à présenter et à diffuser leurs univers artistiques. Egalement, ils participeront à des rencontres de prises de contacts destinées aux personnels du lycée et à une première rencontre des élèves, afin de faire connaissance avec les artistes résidents et leur travail. Ces rencontres très illustrées, inventives, à forte teneur artistique laissent une part importante à l'échange. Elles facilitent la constitution, par ces différents professionnels, d'équipes appelées à collaborer quelques semaines plus tard avec l'artiste.

➤ 2<sup>ème</sup> phase : déploiement de la résidence-mission

**Au cours de cette seconde phase d'une durée de 8 semaines (soit 4 semaines dans chaque lycée), de janvier à mai 2027,** les artistes rencontrent un grand nombre de classes et de groupes d'apprenants dans le cadre des cours mais aussi des ALESA (Associations des Lycées, Etudiants, Stagiaires et Apprentis). Ces rencontres peuvent avoir lieu en journée et dans la soirée. Les partenaires potentiels sont également les équipes d'enseignants, les personnels du lycée, éventuellement des professionnels du monde agricole et habitants des collectivités autour du lycée, etc. A cette occasion, les équipes rencontrées sont également invitées à présenter aux artistes accueillis en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre des artistes leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les lycéens, les étudiants, les stagiaires, les apprentis, les adultes.

Cette phase permet la mise en œuvre d'actions, certes légères, et a priori éphémères mais délibérément artistiques en direction des publics dont ces professionnels ont la responsabilité.

- **Conditions financières**

**Les contributions respectives de la DRAAF et de la DRAC permettent la rétribution de l'artiste ou de l'équipe artistique et la prise en charge des frais annexes indiqués ci-après.**

- **L'allocation forfaitaire de résidence pour un artiste** est fixée à 750 euros net par semaine, soit, pour 10 semaines, 7 500 euros net. Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 15 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant prend donc en compte l'indemnisation brute et toutes les charges taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité.

S'il s'agit d'un **duo d'artistes**, la rémunération est ajustée à une rémunération et demie, soit, pour 10 semaines, 11 250 euros net avec un coût employeur ne pouvant excéder 22 500 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés).

Cette allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement agricole, susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiations démultipliées et des créations conjointes de « gestes artistiques » et de « propos culturels ».
- la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires. Il s'agit ici de diffusion de petites formes se voulant techniquement légères permettant une proximité et de ce fait une familiarisation avec une ou plusieurs des productions artistiques du résident.

Il peut s'agir tout aussi bien de diffusion en salle de classe, dans les cours des établissements, sur les lieux de travail, dans les espaces de vie des élèves, etc.

**Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'actions culturelles est le régime général.**

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce régime, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits d'auteur déclarables à l'URSSAF du Limousin si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut. Cette composante est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant brut.

**Il est demandé à l'artiste, ou duo d'artistes, candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge des frais annexes détaillés ci-après.**

**Frais annexes :**

- Les **frais relatifs à l'hébergement** des artistes avec un montant maximum de 2 200 euros, sur justificatif, pour les dix semaines pour un logement pouvant accueillir un ou deux artistes. Il appartient aux artistes d'organiser leur hébergement.
- **Quatre voyages aller-retour** du lieu de domicile de l'artiste au territoire de la résidence-mission (sur la base du tarif SNCF seconde classe pour la France métropolitaine ou selon les taux des indemnités kilométriques des personnels de l'État) avec un montant maximum de 1 000 euros, sur justificatifs, pour les quatre voyages aller-retour.

En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de la résidence-mission sont à la charge des artistes.

- Les **déjeuners des artistes du midi du lundi au vendredi**, pris à la restauration du lycée agricole, seront offerts par les lycées agricoles.

En revanche, les repas du soir et du week-end sont à la charge des artistes.

- *Pour information, chaque établissement recevra une enveloppe de 400 euros pour les **frais divers** (fournitures, petits matériels) exclusivement destinés à la prestation dans le lycée.*

Dans chaque lycée, une convention spécifiant les engagements respectifs du lycée agricole et de l'artiste-résident sera signée avant le début de la semaine d'immersion et, le cas échéant, avant le démarrage de la résidence-mission à proprement parler.

- **Accompagnement**

La **DRAAF** (et plus précisément le « pôle des politiques éducatives et pédagogiques » du Service Régional de la Formation et du Développement) **et les lycées agricoles**, seront, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, opérateurs de l'action. Ils assurent la coordination générale des résidences-mission.

À ce titre, la DRAAF :

- accompagne les artistes-résidents afin de les guider vers les équipes pédagogiques des lycées agricoles ;
- veille aux bonnes conditions de leur séjour dans l'établissement et de leur travail, avec le concours des lycées agricoles et leurs équipes de direction ;

Les lycées agricoles, avec le concours de la DRAAF :

- assurent la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget, ...);
- organisent le déroulement de la résidence-mission ;
- veillent à la diffusion maximale de l'œuvre des artistes en amont et tout au long de la résidence, voire à son issue sur l'entièreté du territoire d'action ;
- organisent la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants. Ils suivent également la relation aux médias.

Il appartient aux artistes d'organiser leur hébergement.

- **Transition**

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;

- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l’empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d’aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l’impact carbone de leur mobilité qui est l’une des premières sources d’empreinte carbone de la culture ;
- des enjeux environnementaux afin d’inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

## **Faire acte de candidature**

Chaque artiste, ou duo d’artistes, intéressé par cette offre est invité, avant toute chose :

- à prendre connaissance, le plus attentivement possible, du [document intitulé « Qu’est-ce qu’une résidence-mission ? »](#) ;
- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le présent appel à candidatures.

Après avoir pris connaissance de l’ensemble des modalités de la résidence-mission, l’acte de candidature se fera par envoi électronique uniquement, sous format PDF, d’un **dossier rédigé en français**, comprenant :

- **une note d’intention** (2 pages maximum) faisant état d’une bonne compréhension et d’une acceptation du cahier des charges et donc de l’esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission et montrant en quoi la démarche de l’artiste répond au projet du territoire. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d’emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques ;
- **un curriculum vitae** ;
- **un dossier artistique** présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l’artiste candidat ;
- **un budget prévisionnel** détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur ;
- **une liste des œuvres / productions artistiques** disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence (à préciser le cas échéant). Cette liste pourra être utilement accompagnée d’une présentation des différents éléments documentaires susceptibles d’enrichir l’axe de diffusion de la résidence.

**L'envoi du dossier se fait à l'adresse suivante :**  
**[educatif-srfd.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:educatif-srfd.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)**  
**Objet : AAC lycées agricoles (suivi du nom de l'artiste)**

Merci de nous transmettre un seul fichier, de préférence en pdf, en fusionnant l'ensemble des documents.

**La date limite d'envoi est fixée au 6 mai 2026.**

Les différentes candidatures reçues seront examinées lors d'un premier tour par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires. Trois candidats seront présélectionnés le mardi 26 mai 2026 et les résultats seront envoyés pour le 27 mai 2026 à chacun.

**En cas de présélection pour le second tour, les candidats seront invités à présenter leur démarche artistique et leurs intentions aux membres du jury le jeudi 28 mai 2026 après-midi en visioconférence.**

Il est donc impératif que l'artiste soit disponible à cette date (un candidat non disponible ne pourra pas être sélectionné). Les noms des artistes seront annoncés au plus tard le 15 juin 2026.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous mettre en relation avec :

DRAAF : Corinne Brailly/ 06 61 87 84 51 /  
[educatif-srfd.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:educatif-srfd.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAC : Delphine Campagnolle/ 06 73 52 58 99/  
[delphine.campagnolle@culture.gouv.fr](mailto:delphine.campagnolle@culture.gouv.fr)

*En savoir plus sur l'action culturelle et territoriale de la DRAC Hauts-de-France :*  
<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/La-DRAC>

*En savoir plus sur l'enseignement agricole :*  
<https://chlorofil.fr/>

*En savoir plus sur l'enseignement et la formation agricole sur le site de la DRAAF Hauts-de-France :*  
<https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/>